



## **DÉLIBÉRATION N° 2020.05.17: OPERATION D'AMENAGEMENT D'INTERET METROPOLITAIN - PARC DES JALLES – AVIS SUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

**Rapporteur :** Monsieur Sébastien BRINGTOWN

Depuis plusieurs années, la Ville de Bruges ainsi que Bordeaux Métropole et plusieurs communes (Bordeaux, Blanquefort, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Parempuyre, Saint-Médard-en-Jalles, Martignas-sur-Jalle et Saint Aubin de Médoc) s'impliquent dans un projet de parc naturel et agricole métropolitain dénommé Parc des Jalles sur environ 6000 hectares s'étendant de Martignas jusqu'à l'embouchure des jalles en bord de Garonne.

Début 2019, Bordeaux Métropole et les 10 communes concernées ont initié le processus de création d'une Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain afin de porter ce projet et lui donner l'ampleur métropolitaine nécessaire.

Ce projet se base sur quatre objectifs :

- Placer l'eau au cœur du projet de territoire
- Cultiver l'initiative économique locale pour renforcer son rayonnement
- Prendre soin de ce territoire pour un gain écologique global
- Faire découvrir ce territoire vivant, convivial et respectueux des multi-usages qui s'y exercent

Plusieurs actions sont adaptées au contexte de la Ville de Bruges, dont l'OAIM concerne la partie Nord du territoire communal et comprend 3 entités paysagères majeures : le secteur agricole de Labatut, la réserve naturelle des marais de Bruges et le bois de Bretous.

La création de l'OAIM Parc des Jalles est composée de plusieurs étapes :

- Une phase de pré concertation, au printemps 2019, hors procédure réglementaire, a permis la co-construction du projet avec les acteurs directement intéressés,
- Une concertation préalable, à l'automne 2019, ouverte à tous, a permis de recueillir l'avis du public,
- Une évaluation environnementale, objet de la présente délibération,
- Le projet fera enfin l'objet d'une enquête publique.

Un processus d'évaluation environnementale a ainsi été lancé.

Cette évaluation environnementale a pour but de fournir des éléments de réponse au public suite à la concertation, d'évaluer l'impact de ce projet sur l'environnement et de s'assurer de la cohérence avec les documents existants tels que le SCOT, PLUi ou le SDAGE.

L'évaluation des incidences du projet OAIM Parc des Jalles sur l'environnement a permis d'apprécier l'impact des 60 orientations stratégiques du programme d'actions sur 9 enjeux identifiés, dont la préservation du patrimoine naturel ou le soutien au développement et à la diversification de l'offre touristique et de loisirs.

Les impacts potentiellement négatifs ont été largement anticipés au fur et à mesure de la rédaction du programme d'actions qui comporte ainsi des mesures permettant de les maîtriser.

L'évaluation permettant de conclure à une incidence positive du projet de l'OAIM du Parc des Jalles sur l'environnement, aucune mesure complémentaire à celles déjà constitutives du programme d'actions n'est apparue nécessaire.



Les points de vigilance listés par l'évaluation seront suivis par les indicateurs développés dans le cadre de l'observatoire nature et agriculture de Bordeaux Métropole.

Conformément aux articles L.122-1 et suivants du Code de l'Environnement, les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale associés au projet doivent émettre un avis sur l'évaluation environnementale. Cet avis sera joint au dossier d'enquête publique.

Sont annexés à cette délibération :

- Le plan du Parc des Jalles au 14 février 2020,
- Le programme d'action au 14 février 2020.

Il est à noter que l'annexe 3 sur l'évaluation environnementale étant trop volumineuse, elle reste consultable ou téléchargeable sur le site de Bordeaux Métropole.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'**Unanimité**,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** aux conclusions de l'évaluation environnementale
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents y afférents

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,  
Brigitte TERRAZA





**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 33

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

**Mercredi 2 décembre 2020**

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

**Mercredi 2 décembre 2020**

***Mercredi neuf décembre de l'an deux mille vingt  
à 18 heures 30***

*Le Conseil Municipal de la Ville, légalement  
convoqué, s'est réuni sous la présidence de  
**Brigitte TERRAZA, Maire***

*à l'Hôtel de Ville de BRUGES,*

*La séance est ouverte.*

*Isabelle BESSON est désignée en qualité de **secrétaire de séance**.*

<b>NOM</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>EXCUSES procuration à</b>	<b>ABSENTS</b>
Brigitte TERRAZA	×		
Frédéric GIRO	×		
Isabelle DESBORDES	×		
Sébastien BRINGTOWN	×		
Bernadette CENDRES	×		
Gérard AYNIÉ		Brigitte TERRAZA	×
Nathalie GRIN	×		
Pierre CHAMOULEAU	×		
Emmanuelle LAMARQUE	×		
Gonzalo CHACON	×		
Catherine CESTARI	×		
Fabrice FRESQUET	×		
Stéphanie VIOLEAU		Gonzalo CHACON	×
José BARATA		Pierre CHAMOULEAU	×
Géraldine TROUVE - ZURITA	×		
Fabien CATOIRE	×		
Valérie QUESADA		Emmanuelle LAMARQUE	×
Jean-Pierre CALOFER	×		
Isabelle PLANA	×		
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	×
Michèle YON	×		
Thierry DUBUISSON	×		
Isabelle BESSON	×		
Frédéric CLERMONT	×		
Monique CASTET	×		
Pierre CHASTANG	×		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	×
Guillaume BOURROUILH-PARÈGE	×		
Delphine LACOMBE	×		
Marc RAYNAUD	×		
Corinne RENARD	×		
Grégory NAU	×		
Aurélie DAUSSEING-AUDEBERT	×		